

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2023-1258
REMBOURSABLES PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 août 2023, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2023-1258 modifiant le règlement N° 2021-1151 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 9 249 000 \$ et l'emprunt de 6 675 272 \$ concernant des travaux de construction d'un centre aquatique remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2023-1258 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 16 septembre 2023 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 novembre 2023.

Le règlement N° 2023-1258 entre en vigueur le 29 novembre 2023, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 20^e jour du mois de novembre 2023
et publié le 29 novembre 2023



Angèle Tousignant, greffière